

Vie Associative

REF : DVARI2015010

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Soizig NEDELEC

OBJET : Convention avec le Musée de la Poste.

EXPOSE :

La mairie d'Aubervilliers promeut une multitude de projets et d'actions visant à soutenir l'épanouissement de sa population et le développement de son territoire. Pour ce faire elle établit des relations partenariales avec les centaines d'associations et autres acteurs sociaux et culturels intervenant sur la commune.

Depuis deux ans le Musée de la Poste participe à différentes manifestations municipales, comme la Fête de la ville et des associations ou la Semaine de la Solidarité internationale. Afin de consolider et d'intensifier cette collaboration, le Musée de la Poste a proposé la signature d'une convention prévoyant de :

- Mettre gratuitement ses ressources culturelles (mallettes pédagogiques, ateliers et visites guidées de ses expositions temporaires) à disposition de la Mairie et des acteurs associatifs locaux.
- Apporter le matériel nécessaire aux animations se déroulant à Aubervilliers et tout particulièrement lors de la fête annuelle de la ville et des associations et lors de la Semaine de solidarité internationale. Les animations seront faites par un médiateur culturel du Musée de La Poste. Dans ce cadre, le Musée déclare avoir fait le nécessaire auprès des tiers (notamment les assurances).
- Sensibiliser le réseau associatif et les acteurs sociaux d'Aubervilliers au contenu de sa programmation culturelle.
- Faciliter pour la Mairie et les associations d'Aubervilliers la visite de lieux professionnels de La Poste et en assurer la coordination.

Cette convention n'aura aucun impact sur le budget de la ville. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Musée de la Poste.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme GRARE Laurence
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. LOGRE Benoit
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Excusées : Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

Absents : M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme CHERET Magali

Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2015010

Signataire : CS/RH

OBJET : Convention avec le Musée de la Poste

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L161164, L 2313-1-1, L2251-3-1.

Considérant l'intérêt de la ville de promouvoir la diversité de projets présents sur la ville ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Musée de la Poste.

Les actions stipulées dans la convention et la convention elle-même n'auront aucun incidence sur le budget de la ville.

Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

